

**CONSEIL COMMUNAL
AUBONNE**

Séance du mardi 27 mai 2014

20h15

<u>Président</u>	M. Charles Gabella
<u>Secrétaire</u>	Mme Rose-Marie Regidor
<u>Scrutateurs</u>	Mme Catherine Milhaud M. Sébastien Hirschi

38 Conseillers répondent à l'appel.

Sont absents :

Mmes Marie-Christine Saxer Studer, Catherine Aellen, Catherine Zweifel, Evelyne Lenoble, Pauline Rahmani, MM. Jean-Daniel Aubert, Olivier Gétaz, Philippe Rossier, Serge Thorimbert, Nicolas Suter, Guy Maurer, Gottfried Roth, Thierry Bertinotti, Marc-Henri Vallon, Patrick Berger, Sébastien Nyitrai, Philippe Tétaz.

Se sont fait excuser :

Mmes Marie-Christine Saxer Studer, Catherine Aellen, Catherine Zweifel, Evelyne Lenoble, Pauline Rahmani, MM. Jean-Daniel Aubert, Olivier Gétaz, Serge Thorimbert, Nicolas Suter, Guy Maurer, Thierry Bertinotti, Marc-Henri Vallon, Sébastien Nyitrai, Philippe Tétaz.

M. Sébastien Hirschi officie en tant que scrutateur en l'absence de Mme Evelyne Lenoble.

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

Le président annonce la suppression du point 4 de l'ordre du jour; le préavis No 9/14 "Vente de la Maison de l'Equarisseur" ne sera pas déposé ce soir.

M. le Syndic Rossier explique les raisons du retrait de ce préavis. Depuis un certain temps, la Municipalité projette de vendre cette maison qui paraissait ne plus intéresser les scouts. Toutefois, le nouveau comité du groupe a fait part de son souhait de rester à Aubonne. La Municipalité se donne ainsi du temps pour trouver une solution convenable et élégante pour toutes les parties.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 29 avril 2014

M. Alain Biedermann signale une correction à apporter à la première ligne du point 6, soit *Mme* la Municipale Gisèle Burnet.

Le procès-verbal de la séance du 29 avril 2014 ainsi modifié est adopté avec 3 abstentions.

2. Communications du bureau

Les membres du Conseil ont reçu une invitation à visiter La Côte International School le mardi 17 juin de 12 à 14 h. Le président rappelle que le Greffe prend note des inscriptions jusqu'au 13 juin.

3. Préavis No 8/14 – Remplacement de la balayeuse et d'un véhicule des services extérieurs

M. le Municipal Eric Muller donne lecture du préavis municipal.

En conclusion, la Municipalité prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. accorde un crédit de Fr. 281'000.- TTC pour le remplacement de la balayeuse et d'un véhicule des services extérieurs;
2. autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet;
3. autorise la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante;
4. autorise la Municipalité à amortir cet investissement comme suit :
 - a. prélèvement au fonds de renouvellement des véhicules Fr. 141'000.-
 - b. amortissement sur 5 ans par annuités égales Fr. 140'000.-.

Cet objet est transmis à une commission de cinq membres désignée par le bureau, soit :

Mme Catherine Berger, MM. Luc Chevalaz, Gottfried Roth, Philippe Tétaz, Rémy Senglet.
Suppléants : MM. Dominique Favre et Michel Favre.

M. Alain Biedermann demande s'il est judicieux d'acquérir un véhicule limité à 40 km/h, sachant que le territoire communal va s'agrandir en cas de fusion. D'autre part, concernant le point 5.4, il fait observer que la reprise de la balayeuse est déjà décomptée dans le crédit demandé.

4. Communications de la Municipalité

Mme la Municipale Gisèle Burnet annonce la reprise des Aubonn'Apéros dès le 13 juin. La soirée du 20 juin sera animée par la commission Suisse-Etranger et Mme Burnet en donne le programme.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral signale que le 30 km/h se concrétise; des panneaux ont été mis en place ainsi que des pots, qui seront décorés de fleurs ou remplis de cailloux. Les peintures au sol se font au gré de la météo. La zone 30 n'est pas officiellement en fonction et, durant cette période de transition, la signalisation encore en place est à respecter. Un tout ménage explicatif va prochainement être distribué.

Le chantier Tavernier/Moulin avance bien, avec deux semaines de retard. Un vieux mur découvert sur la place du Soleil Levant, révélant que cet endroit n'était pas une place à l'époque, a intéressé le service archéologique qui a fait des relevés. Le chantier de la rue Tavernier devrait être terminé à fin juillet et le chantier de la rue du Moulin démarrera à la rentrée.

M. de Mestral annonce par ailleurs l'installation, avec l'aval de la Sefa, de deux bancs à la gare.

M. le Municipal Eric Muller explique que la terre des massifs floraux de la gare a été remplacée. Il félicite l'équipe des jardins pour les magnifiques nouveaux arrangements.

Les tunnels horticoles vont être montés sur la dalle la semaine prochaine.

M. Muller parle de l'Armary, cours d'eau propriété de la Commune, qui en est fière, mais dont la gestion, exigeante en temps et en énergie, préoccupe la Municipalité. Afin de garantir son entretien à long terme, elle a décidé de mandater un bureau technique pour une étude de faisabilité (subventionnée) avec pour objectifs le maintien de la vocation historique du bief (source d'énergie et arrosage), les garanties de débit, sécurité en cas de crue et entretien facilité, une renaturation, la construction d'ouvrages techniques. La Municipalité se déterminera en fonction du projet qui lui sera présenté. Les travaux provisoires faits entre Pré Baulan et la ferme de la Scie permettent de tenir encore un ou deux ans, avant d'entreprendre des travaux plus définitifs.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier fait part des informations reçues du Conseil d'Etat à propos de la révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire. En vigueur depuis le 1^{er} mai 2014, elle contient des dispositions transitoires, un quasi moratoire, demandant que la création de nouvelles zones à bâtir soit compensée par le déclassement de terrains de surfaces équivalentes. La commission consultative du PGA a été informée hier soir de ces mesures qui remettent en question tout le travail qu'elle a fait et qui posent des problèmes par rapport aux objectifs poursuivis. Ainsi, l'exigence d'une compensation absolue empêche la création d'un nouveau site sportif ou le déplacement de la voirie et du service du feu de manière à étendre les écoles au Chêne. Les agglomérations et les centres régionaux, comme Aubonne, pourraient toutefois bénéficier de mesures allégées. Le canton remet également son plan directeur en question et la Municipalité s'accorde un temps de réflexion en attendant le résultat des négociations entre le Canton et la Confédération. Les discussions avec la commission consultative reprendront après les vacances.

M. le Municipal Michel Crottaz ajoute que le principe de densification des centres est conservé. Les projets cantonaux urgents (hôpitaux, pénitenciers, gymnases) échappent à la règle du dézonage. Le but principal du Conseil d'Etat est que le développement économique puisse continuer. Il faut également compter avec une augmentation constante de la population de 1% par an. D'ici à l'automne, les communes doivent faire le bilan de leurs zones à bâtir.

M. Crottaz a assisté à la présentation de la nouvelle loi sur l'énergie qui entre en vigueur le 1^{er} juillet 2014. L'objectif est de diminuer de 50 % la consommation d'énergie fossile et de 18 % celle d'électricité d'ici à 2050 et de passer de 6,5 tonnes de CO2 par habitant à 1,5 tonne. Pour un bâtiment neuf, 20 % des besoins en électricité et 30% de l'eau chaude devront être couverts par des énergies renouvelables. Les chauffages au gaz, au mazout et au bois ont également des limites. Au niveau des Communes, cette nouvelle loi a une incidence dans les plans directeurs communaux. Un plan de quartier devra intégrer des mesures de réflexions énergétiques pour qu'un quartier ait un concept global d'économie d'énergie. Concernant les installations solaires, la LAT les autorise sur tous les toits, sauf pour les biens culturels, les bâtiments recensés en note 1 et 2. La majorité des bâtiments

aubonnois étant en note 4, la Municipalité espère arriver à des concepts qui ne soient pas des injures au patrimoine.

M. Crottaz donne des nouvelles du chantier du cœur du Chêne, où 8000 m³ de terre ont été excavés. Beaucoup de décisions se prennent au cours des rendez-vous de chantier hebdomadaires, auxquels participent également le concierge et la direction scolaire.

M. le Syndic Rossier signale que St-Oyens a ajouté sa couleur à celles de Saubraz, Montherod et Aubonne au mâât du Café Savoyard. Le 7 juillet prochain, l'ensemble des groupes se réunissent à Saubraz pour initialiser les travaux qui conduiront vers le projet de convention de fusion.

Le 31 mai, de 9 à 21h, aura lieu l'ouverture unique du légendaire Café Savoyard à Pizy. Ce moment convivial ouvert à tous a été initié par les collaborateurs de la commune d'Aubonne, sous la houlette de M. Noverraz.

5. Questions et vœux

Mme Nicole Gabella fait une remarque à propos de deux pots installés au Chaffard dans le cadre du 30 km/h; ils ont été placés au milieu de la route et peuvent s'avérer dangereux, entre autres pour des cyclistes.

M. le Municipal de Mestral en prend note.

M. le Syndic Rossier confirme à M. Alexandre Liardet que la commune d'Allaman a été approchée de nombreuses fois dans le cadre du projet de fusion. Toutefois, les problèmes aigus auxquels est confrontée cette commune ne seraient pas résolus par une fusion et, même si la porte reste ouverte au-delà du 30 juin, l'espoir est mince que la situation évolue cet été.

M. Thomas Buchanan manifeste sa crainte quant à la sécurisation du centre-ville, le 30 km/h impliquant la disparition des passages piétons. Il relate l'accident qui s'est produit à la hauteur de la boulangerie Stalder, où un enfant s'est fait faucher par une voiture à la sortie de l'école; il suggère de placer un patrouilleur scolaire à cet endroit.

Mme la Municipal Burnet répond au nom de l'Assagie, dont le souci est que les enfants soient conscients de ce qu'ils doivent faire; sur ou sous sécuriser ne sert à rien. Cet accident (pied cassé) est le premier depuis plus de vingt ans et, pour l'heure, il y aura une phase d'observation pendant laquelle Mme Nyitraï étudiera le comportement des élèves et des automobilistes. Par la suite, l'Assagie prendra des dispositions.

Mme Sandra Linder fait part de l'étonnement de la commission qui a planché sur l'avant-projet du nouveau règlement communal. Elle a travaillé d'arrache-pied l'été passé et rendu sa copie début octobre après une réunion avec une délégation de la Municipalité. Or, le dossier est toujours sur le bureau de la Greffe municipale. La commission prie instamment la Municipalité de faire le nécessaire pour que le projet soit transmis auprès des services de l'Etat afin que le nouveau règlement soit avalisé dans les plus brefs délais. Dans le cadre du projet de fusion, il serait judicieux que le groupe de travail ad hoc examine des documents à jour. Les commissaires demandent à la Municipalité de les tenir informés de l'avancement de ces démarches.

M. le Syndic relève le travail vite et bien fait de la commission. Il explique que la Municipalité a fait des choix de priorité et n'a pas pu accorder le temps nécessaire à la mise sur pied définitive de ce règlement, mais elle va maintenant s'y atteler de manière à pouvoir avancer.

Concernant la commission consultative du PGA, M. Gérard Heimberg souhaite que cette instance, désignée par la Municipalité, à qui elle rapporte, soit bien dénommée Commission consultative *de la Municipalité* et non pas du Conseil communal comme souvent citée.

M. le Syndic se rallie à ce vœu et le terme adéquat sera dorénavant utilisé.

Pour rendre les lieux plus accueillants, M. Philippe Creteigny souhaite qu'un coup de balai soit donné sous les halles avant le premier Aubonn'Apéro.

Mme Denise Imesch dit combien la commission consultative du PGA, qui s'est réunie à maintes reprises, a été effarée et déçue à l'annonce des décisions prises en relation avec la révision de la LAT. Beaucoup de temps et d'argent ont été consacrés à l'étude de ce PGA. Elle estime que le bureau de spécialistes auquel la Municipalité s'est adressée aurait pu anticiper et prévoir ces dispositions. M. le Syndic se réfère à un article de presse et cite Mme Leuthard disant, avant la votation, qu'il n'y a pas de moratoire dans la LAT. Ce sont les mesures transitoires qui ont un effet de moratoire et sont plus sévères que la loi votée. Seul le dialogue permet de contourner cette volonté fédérale. Le travail de fonds de la commission consultative n'est pas perdu. Les réflexions auront toute leur valeur dans l'avenir mais, malheureusement, pour l'heure la situation est bloquée.

Mme Imesch regrette que le PGA n'ait pas été adopté avant.

M. Alain Biedermann fait remarquer que la loi cantonale prévoira que toutes les communes qui ont déjà fait un PGA auront cinq ans pour en représenter un.

M. Pascal Lincio remercie la Municipalité pour l'attention qui lui a été faite à l'occasion de ses 30 ans de présence au sein de la SDA.

M. le Municipal de Mestral informe M. Nicolas Rosat que, lorsqu'un citoyen découvre un sac poubelle noir, il signale le cas aux assistants de sécurité publique qui ont l'autorisation de l'ouvrir en vue de trouver des indices qui mèneraient à l'auteur de l'infraction.

M. Marcel Schwab remercie la Municipalité pour l'installation de deux bancs à la gare et espère maintenant un abri pour protéger les usagers des intempéries.

M. de Mestral en prend note.

M. Olivier Burnet demande si une solution de proximité a été trouvée pour récupérer les matériaux terreux excavés du chantier du Chêne.

M. Crottaz souligne que ceci est l'affaire de l'entreprise totale qui gère seule ces problèmes, la Municipalité n'intervient pas.

Le président lève la séance à 21h25, après avoir rappelé que la prochaine séance aura lieu le 24 juin 2014.

Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

Charles Gabella

Rose-Marie Regidor